

Conseil Municipal **Séance du 27 Novembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt -sept novembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX J., SALLEY P., FEUARDANT-LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., MOUNIER M., HUE A.-S., ROBERT A., MAHIEU A., LAGALLE S., LE CALVEZ A., GUENARD C., BESSELIÈVRE E.

Absente excusée : CHARLES E. (pouvoir à LAGALLE S.).

Absent : LEBIEZ F.

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Communications diverses :

Monsieur Daniel COCU fait part aux membres du Conseil municipal des remerciements de l'Association des Amis du moulin de Bunehou pour la subvention attribuée.

Les travaux pour les vitraux de l'église sont commencés. Les vitraux ont été déposés et sont en cours de réparation.

Courriers reçus en mairie :

- Monsieur Alain ROBERT fait part aux membres du Conseil d'un courrier reçu de l'Unité de Production Normandie pour l'entretien des bandes de servitudes GRT Gaz, les travaux concernent le débroussaillage et l'élagage.
- L'Office National des Forêts prévoit une intervention pour la conduite de gaz entre le 24 Novembre et le 15 Décembre 2014.

Compte-rendu de réunions :

- Réunion des Maires :

Les téléphones satellites ont été remis à chaque maire par la communauté de communes Des Pieux.

- Le travail par petits groupes sur les différents thèmes abordés lors des réunions pour « l'étude stratégique » a commencé. Le travail consiste en une mise à plat et au ressenti de chacun sur ce qui existe sur le canton.
- Johan DENIAUX a participé à la réunion « Education, Enfance, Jeunesse » Myriam FEUARDANT-LEFEVRE à celle sur « Solidarité, cohésion sociale, vie associative et transport », Daniel COCU à la réunion « Environnement, cadre de vie et urbanisme »,

Stéphane LAGALLE « Aménagement et infrastructures », Elisabeth CHARLES « Attractivité, communication, sport, culture, tourisme » et Marc MOUNIER « Gouvernance et ressources ».

Un point sera fait lorsque les secondes réunions auront eu lieu.

- Le Conseil général a remis à chaque maire l'annuaire de la Manche. Cet annuaire est très bien fait et est très intéressant.

Intervention de Madame LECARPENTIER :

- Madame LECARPENTIER intervient pour faire le point sur le camping et principalement pour des problèmes de facturation d'électricité.
- Le camping comprend 35 emplacements : 17 emplacements permanents, 9 en tourisme, 3 tentes, 5 emplacements AIE (Association Inter- Entreprises) et 1 emplacement PMR (personne à mobilité réduite).
- Le forfait tourisme est à 3€52/jour mais l'hiver les personnes consomment plus de 3€62 d'électricité/jour. Il est proposé de faire une étude pour faire une proposition de tarif.
- Messieurs Daniel COCU, Alain ROBERT et Alain MAHIEU vont travailler avec Madame LECARPENTIER ce dossier. La réunion est prévue le mercredi 3 décembre 2014 à 17h30. Un compte rendu sera fait lors d'une prochaine réunion de conseil.

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la part du Président du Comité des Fêtes adressé aux membres du conseil demandant la gratuité de la salle communale ; toutefois le Comité des fêtes réglerait les charges et assurerait le ménage.

Il est rappelé que chaque association bénéficie d'une gratuité de la salle Communale une fois par an et qu'ensuite chaque location est au prix communal, soit 187€/journée actuellement.

Le Conseil Municipal a refusé la demande de Comité des Fêtes pour la gratuité.

Toutefois, suite à cette demande une discussion a été engagée sur les locations faites par les Associations en général.

Il a été proposé que pour favoriser la dynamique des associations de la commune d'appliquer le tarif ci-dessous :

- - 1 gratuité par an et par association
- - Du 1^{er} Octobre au 30 Avril : à partir de la seconde location et sous réserve de disponibilité de la salle, la location serait au tarif vin d'honneur.
- - Du 1^{er} Mai au 30 Septembre : le prix de la location serait le prix communal en vigueur.

Après délibération, cette proposition de tarif est approuvée à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Demande de subvention de l'Association de défense des victimes de l'amiante (ADEVA) : après délibération et vote la demande est rejetée par 10 voix contre – 3 abstentions et 1 favorable

Association de la Ligue contre le Cancer, comité de la Manche : le conseil donne son accord pour donner la subvention dont le montant sera défini en début d'année selon l'indice INSEE par 13 voix pour et 1 abstention.

Demande de subvention exceptionnelle de 415€ correspondant aux récompenses données aux éleveurs de moutons lors de la St Urbain. Accord à l'unanimité des membres du Conseil.

Demande de subvention de César BIHEL pour son projet sportif 2015. Sportif de haut niveau, non rémunéré, il souhaite intégrer en 2015 une équipe en France et a besoin de 40.000,00€ pour faire aboutir son projet.

Après discussion, une subvention est accordée à César BIHEL par 13 voix pour et une abstention.

Un second vote a lieu pour définir le montant de la subvention. La subvention allouée est de 400,00€ par 13 voix pour et 1 abstention.

Demande de subvention du Collège des Pieux pour un voyage scolaire, dans le cadre d'un projet pédagogique, à Rome. Demande refusée par 13 voix contre et 1 abstention.

HABILITATION DU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION

La Direction Générale des Finances Publiques a engagé un plan d'actions visant à favoriser la dématérialisation dans le secteur public local. La commune a ainsi la possibilité de dématérialiser les documents de la chaîne comptable et financière.

La mise en place de cette mesure permet d'échanger entre les acteurs de la chaîne comptable et financière les pièces budgétaires, les pièces comptables ainsi que les pièces justificatives. Ces données seront transmises au Centre des Finances Publiques par voie électronique et sécurisée en lieu et place des documents papier.

Cette procédure nécessite la conclusion d'un accord local tripartite entre la commune de SAINT GERMAIN LE GAILLARD, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes et conforme à la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé.

Aussi,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) Approuve le principe de dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord local tripartite avec la Direction Départementale des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes ainsi

que les éventuels avenants relatifs à la dématérialisation de la chaîne comptable et financière,

- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 4) Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- 5) Dit que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

La date du Samedi 10 Janvier à 17h30 est retenue pour les vœux de la municipalité à la salle communale.

ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR

Monsieur Alain ROBERT s'est renseigné sur le prix de ce matériel. Pour le projecteur il faut prévoir 389,00€ pour avoir un matériel correct et 528,00€ pour du matériel plus haut de gamme.

Pour l'écran, il existe 3 tailles et les prix vont de 130,00€ à 350,00€.

Manche Numérique propose un projecteur et un écran pour un montant de 680,00€.

Il a été décidé à l'unanimité d'inscrire 1.000,00€ au prochain budget pour investir ensuite dans ce matériel.

RENOUVELLEMENT DE L'ORDINATEUR ET DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Toujours dans le cadre de la dématérialisation, il est nécessaire d'avoir du matériel compatible afin de pouvoir la mettre en place.

Une offre de prix a été faite par REX ROTARY pour un photocopieur et fax pour un montant de 1.335,00€ HT. Pas encore de prix pour l'ordinateur.

Afin de pouvoir se mettre en conformité pour la mise en place de la dématérialisation, il a été décidé à l'unanimité de changer le matériel informatique de la Mairie.

AMC FOLLIOT

La poignée de la porte d'entrée de la salle communale a été cassée lors d'une location. Un devis a été fait par la Société AMC FOLLIOT pour un montant de 162,00€ TTC. Cette somme sera retenue sur la caution du locataire, charge à cette personne de contacter son assurance.

Afin de maintenir les portes d'entrée ouvertes sans qu'elles battent au vent, la pose de crochets serait nécessaire.

Une offre de prix a été faite par la Société AMC FOLLIOT pour un montant de 191,03€ HT.

Accord du Conseil pour faire ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier de Madame Martine LUCAS a été reçu en mairie pour faire savoir que sa cour a été inondée suite aux fortes pluies. Le problème a été vu le jour même par Messieurs Philippe SALLEY et Daniel COCU, ces derniers ont contacté les services compétents de la Communauté de Commune pour faire les travaux nécessaires.
- La Commission des chemins se réunira le mercredi 17 Décembre à 9h45.
- Il a été signalé que l'eau des douches du stade est très chaude. Monsieur Stéphane LAGALLE ira voir.
- Monsieur Daniel COCU signale qu'il y a une fuite d'eau au niveau du pilier Nord Ouest dans l'église et qu'il faudrait y remédier. Les Beaux-Arts seront contactés.
- Monsieur Philippe SALLEY signale également un problème sur la toiture en pierre de l'église. Il en sera également fait part aux Beaux- Arts.

FIN DE SÉANCE